

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 12 JUILLET 2012

L'an deux mil douze, le jeudi 12 juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel LEGOURD, Maire.

Etaient présents : M. Claude HENRY, Mme Marie-Thérèse LEGOURD, Mme Annick LELIÈVRE, M. Arnaud CORBEAU, M. Benoît MORCHOINE, Mme Sophie FOUCHER, M. Jean-Michel DOUSSELIN, M. Jean-François GIRARD.

Excusés : Mme Catherine ANDRE, M. Lucien DUCHESNE.

Absents : M. Maurice DELANOUE, M. Jean-Vincent BONIN, Mme Christiane COSSE, M. Lucien DUCHESNE, Mme Catherine ANDRE.

Pouvoirs : Mme Catherine ANDRE pour M. Michel LEGOURD, M. Lucien DUCHESNE pour M. Arnaud CORBEAU.

Secrétaire : Mme Annick LELIEVRE

ORDRE DU JOUR :

1. Travaux concernant le gymnase

Questions diverses et informations.

En début de séance, le Maire a demandé aux membres du conseil municipal d'accepter de délibérer sur un point ne figurant pas à l'ordre du jour.

Après leur accord, le Maire présente ce point concernant la surtaxe de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Les tarifs de surtaxe deviennent :

	Abonnement annuel	Par m3
Surtaxe eau potable	13,8 € H.T.	0,93 € H.T.
Assainissement	7,8 € H.T.	1,07 € H.T.

Le Conseil Municipal décide le maintien du prix global de l'eau par conséquent les nouveaux tarifs d'abonnements eau et assainissement seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2013 (abonnements 1^{er} semestre 2013).

Les nouveaux tarifs par m3 eau et assainissement seront appliqués à compter du 1^{er} juillet 2012 (estimation consommation 2^{ème} semestre 2012).

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

1. TRAVAUX CONCERNANT LE GYMNASSE

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite à la réunion organisée avec le Conseil Général, il est ressorti que la Commune de Neung sur Beuvron reste propriétaire du gymnase et doit participer aux travaux de réhabilitation du bâtiment à hauteur de 20% du montant de la totalité des travaux.

Les travaux prévus consistent en un agrandissement en façade, construction d'une

tribune qui améliorerait la sécurité des spectateurs et permettrait d'augmenter les possibilités de rangement insuffisantes actuellement ainsi qu'en une réfection totale de l'intérieur du gymnase.

Le Conseil Municipal, maître d'ouvrage du projet, doit lancer une procédure de consultation afin de mener à bien ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

L'étude de sol pour les fondations du futur magasin Carrefour a été effectuée.

Concernant le dossier de reprise de la boulangerie et après la visite de Monsieur le Maire auprès de Monsieur le Préfet et du mandataire, la proposition de laisser à disposition des futurs acquéreurs une clé pour une visite éventuelle de la boulangerie au service du secrétariat de la mairie.

La réception des travaux concernant le rebouchage de l'ancien forage AEP des Gouédières aura lieu le 20 juillet prochain.

La reprise des bâtiments de l'Association des Monts par la Commune est en bonne voie.

Le fossé chemin des Remparts doit être refait à l'automne prochain.

Les frais seront à partager entre les particuliers.

Une autorisation sera demandée aux riverains par courrier avec textes de loi à l'appui pour préciser la notion d'obligation d'entretien.

La séance est levée à 19h15.